

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 23 janvier 2017, à 20h00

Salle du conseil municipal

Secteur de Sainte-Monique

1. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2156 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à:
 - agrandir la zone C 7-103 à même une partie de la zone RU 2-14, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - permettre les usages commerciaux de la classe A et de la classe F-8 dans la zone C 7-103, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
2. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2157 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à:
 - créer la zone H 7-180 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 7-11, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - créer la zone H 11-20 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 11-10, dans le secteur de Saint-Antoine;
 - agrandir la zone H 5-69 à même une partie de la zone H 5-35, dans le secteur de Saint-Canut;
 - permettre les habitations trifamiliales jumelées dans la zone H 10-43 uniquement dans les projets intégrés, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - restreindre dans la zone C 7-51 le nombre maximal d'endroits destinés à certains usages identiques de la classe F, à savoir les postes d'essence et les établissements combinant un magasin de type dépanneur et un poste d'essence de la classe F-1 ainsi que les stations-service et les établissements d'entretien de véhicules automobiles de la classe F-2 pour les limiter;
 - à 1 établissement de l'un ou l'autre de ces usages (F-1 ou F-2) dans la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
3. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2158 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de la Ville de Mirabel de façon à permettre la réalisation d'habitations unifamiliales contiguës dans la zone H 11-20 sur des terrains ayant une superficie minimale de 190 mètres carrés, une largeur minimale de 6,0 mètres et une profondeur minimale de 30 mètres pour les terrains de rangée, une superficie minimale de 290 mètres carrés, une largeur minimale de 9,0 mètres et une profondeur minimale de 30,0 mètres pour les terrains d'extrémité de rangée et pour les terrains de coin, dans le secteur de Saint-Antoine. (G8 400)
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Approbation du procès-verbal.
6. Approbation d'une liste de comptes à payer. (G5 213 N1048)
7. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Mirabel, pour les années 2017-2018-2019. (G5 111)
8. Paiement d'une contribution à la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) pour l'année 2017 et modalités de versements. (G3 300 N3300 / G5 213)

9. Paiement d'une contribution à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'année 2017 et modalités de versements. (G5 213)
10. Modification et approbation de la demande des propriétaire et promoteur, « T.T.G. Construction inc. » relativement à la construction d'infrastructures municipales sur la rue ou partie de la rue Touchette (partie du lot 5 172 866), dans le secteur du Petit-Saint-Charles, afin d'ajouter une annexe « C » à l'entente concernant la détermination de la méthode de calcul de la quote-part relative aux travaux et à la charge du promoteur, de la ville et des bénéficiaires. (X3 211 S11 N13989)
11. Soumission relative à la fourniture et livraison de fleurs. (2016-099) (G6 112 U3 N15177)
12. Modification de la résolution numéro 524-07-2014 *Cession des lots 5 518 690 et 5 518 725 à la Commission scolaire des Mille-Iles, dans le secteur de Saint-Augustin*, afin de ne pas céder une partie des droits de propriété pour fins de parc-école. (G7 410 N1230 #88697)
13. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec. (G4 413 U4 N1059)
14. Entente avec « La Fabrique de la paroisse de Saint-Hermas » relativement à l'utilisation d'un espace de « La Fabrique de la paroisse de Saint-Hermas », dans le secteur de Saint-Hermas. (G7 114 N9112 #95174)
15. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2157 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - créer la zone H 7-180 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 7-11, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - créer la zone H 11-20 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 11-10, dans le secteur de Saint-Antoine;
 - agrandir la zone H 5-69 à même une partie de la zone H 5-35, dans le secteur de Saint-Canut;
 - permettre les habitations trifamiliales jumelées dans la zone H 10-43 uniquement dans les projets intégrés, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - restreindre dans la zone C 7-51 le nombre maximal d'endroits destinés à certains usages identiques de la classe F, à savoir les postes d'essence et les établissements combinant un magasin de type dépanneur et un poste d'essence de la classe F-1 ainsi que les stations-service et les établissements d'entretien de véhicules automobiles de la classe F-2 pour les limiter;
 - à 1 établissement de l'un ou l'autre de ces usages (F-1 ou F-2) dans la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
16. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - créer la zone H 7-180 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 7-11, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - créer la zone H 11-20 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 11-10, dans le secteur de Saint-Antoine;
 - agrandir la zone H 5-69 à même une partie de la zone H 5-35, dans le secteur de Saint-Canut;
 - permettre les habitations trifamiliales jumelées dans la zone H 10-43 uniquement dans les projets intégrés, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - restreindre dans la zone C 7-51 le nombre maximal d'endroits destinés à certains usages identiques de la classe F, à savoir les postes d'essence et les établissements combinant un magasin de type dépanneur et un poste d'essence de la classe F-1 ainsi que les stations-service et les établissements d'entretien de véhicules automobiles de la classe F-2 pour les limiter;
 - à 1 établissement de l'un ou l'autre de ces usages (F-1 ou F-2) dans la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400) (U-2157)

17. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2158 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de la Ville de Mirabel de façon à permettre la réalisation d'habitations unifamiliales contiguës dans la zone H 11-20 sur des terrains ayant une superficie minimale de 190 mètres carrés, une largeur minimale de 6,0 mètres et une profondeur minimale de 30 mètres pour les terrains de rangée, une superficie minimale de 290 mètres carrés, une largeur minimale de 9,0 mètres et une profondeur minimale de 30,0 mètres pour les terrains d'extrémité de rangée et pour les terrains de coin, dans le secteur de Saint-Antoine. (G8 400)
18. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de la Ville de Mirabel de façon à permettre la réalisation d'habitations unifamiliales contiguës dans la zone H 11-20 sur des terrains ayant une superficie minimale de 190 mètres carrés, une largeur minimale de 6,0 mètres et une profondeur minimale de 30 mètres pour les terrains de rangée, une superficie minimale de 290 mètres carrés, une largeur minimale de 9,0 mètres et une profondeur minimale de 30,0 mètres pour les terrains d'extrémité de rangée et pour les terrains de coin, dans le secteur de Saint-Antoine. (G8 400) (U-2158)
19. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - agrandir la zone C 7-103 à même une partie de la zone RU 2-14, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - permettre les usages commerciaux de la classe A et de la classe F-8 dans la zone C 7-103, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400) (U-2156)
20. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2148 *Pourvoyant à l'adoption du budget, à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2017*, afin de ne pas assujettir tous les organismes ayant obtenus une exemption de la Commission municipale du Québec à une compensation pour services municipaux. (G8 400) (2159)
21. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant la préparation de plans et devis incluant la surveillance des travaux pour le remplacement de conduites d'eau, la réhabilitation de conduites d'égout sanitaire et pluvial et la réfection des rues sur une partie des rues Saint-Michel, Jasmin, Saint-Luc et Gravel, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400) (2160)
22. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant la préparation de plans et devis incluant la surveillance des travaux pour le remplacement de conduites d'eau, la construction et la réhabilitation de conduites d'égout sanitaire et pluvial et la réfection des rues sur une partie des rues Turcot et Provost, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400) (2161)
23. Adoption du règlement numéro U-2147 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - créer la zone H 5-80 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones C 5-9 et H 5-49, dans le secteur de Saint-Canut;
 - agrandir la zone C 5-9 à même une partie de la zone H 5-49, dans le secteur de Saint-Canut;
 - modifier l'article 8.2.12 du règlement de zonage portant sur des normes particulières d'affichage afin d'y assujettir la zone C 12-88, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
 - agrandir la zone P 7-6 à même une partie de la zone C 7-135, dans le secteur de Saint-Janvier;

- permettre les projets intégrés, les entrées charretières d'un maximum de 12,6 mètres de largeur, les stations-services sur le même terrain que d'autres bâtiments principaux ainsi que les conteneurs de matières résiduelles et les quais de chargement et déchargement en marge avant dans la zone C 5-9, dans le secteur de Saint-Canut;
 - permettre les habitations multifamiliales détachées d'un maximum de 32 logements et les habitations multifamiliales jumelées d'un maximum de 12 logements dans la zone H 5-78, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400)
24. Abolition du poste d'agent de bureau au Service de la sécurité incendie. (G4 114)
 25. Nomination au poste d'agent de bureau pour le Service de la sécurité incendie. (G4 200)
 26. Nomination au poste de commis à la bibliothèque (service technique) pour le Service de la bibliothèque. (G4 200)
 27. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-65, relativement à l'aménagement d'une allée véhiculaire impliquant un nouvel accès à la rue du Parc, sur les lots 4 244 723, 3 397 712 et 4 244 722 (12745, rue du Parc), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
 28. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de Sylvain Gauthier concernant le lot 4 079 875, en bordure du rang Saint-Joachim, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 112 103)
 29. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « Y & R Paquette inc. » concernant les lots 1 690 419, 1 690 420, 2 455 639, 2 455 640, 2 455 641 et 2 455 680, sis au 15400, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 112 103)
 30. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « Entreprise Robert et Gilles Demers inc. » concernant le lot 1 847 281 et partie du lot 2 521 339, en bordure de la route Sir-Wilfrid-Laurier, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 112 103)
 31. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de Geneviève Marien-Lecavalier concernant le lot 1 849 575, en bordure de la rue Saint-Jean, dans le secteur de Sainte-Monique. (X6 112 103)
 32. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de Rosaire Renaud concernant les lots 3 494 170 et 3 494 171, en bordure du rang Saint-Joachim, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 112 103)
 33. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de René Beauregard concernant le lot 5 442 974, sis au 12465, côte des Saints, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 112 103)
 34. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « Oléoduc Énergie Est ltée » concernant l'amendement au tracé de l'oléoduc Énergie Est traversant le territoire de Mirabel. (X6 112 103)
 35. Dénomination de voies de communication. (X6 600 N217)
 36. Interdiction de stationner sur le croissant Chevigny, du côté intérieur, dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 310 N8290)
 37. Interdiction partielle de stationner sur la rue Gravel, du côté de l'école, entre la rue Therrien et le boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 310 N136)

38. Renouvellement de mandat de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville. (X6 U5 N435) (G3 300 U2 N7529)
39. Prolongation du délai de construction concernant l'emplacement visé par le lot 1 691 817, dans le secteur de Saint-Janvier et appartenant à « Centre d'hébergement multiservice de Mirabel ». (G7 410 N14997)
40. Appel de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec rendue le 30 novembre 2016 dans le dossier de demande d'exclusion, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 112 103)
41. Modification de la résolution numéro 668-08-2016 *Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la stabilisation et le contrôle de l'érosion en rive de la rivière Sainte-Marie, dans le secteur de Saint-Janvier, afin d'ajouter l'engagement de la ville à faire le suivi des plantations.* (X3 513 102 N3686)
42. Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* concernant le remplacement d'une conduite détériorée en rive de la rivière Sainte-Marie, servant d'émissaire au réseau pluvial, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 513 102 N3686)
43. Dépôt de documents.
44. Affaires nouvelles.
45. Parole aux conseillers.
46. Période de questions.
47. Levée de la séance.

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate